

Directeur des archives départementales

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

Le directeur des archives départementales élabore un projet d'action culturelle, le met en œuvre et l'évalue dans le cadre de la politique culturelle définie par la collectivité. Il anime une équipe avec laquelle sont définies les modalités techniques de la gestion scientifique des collections et des sites, des services au public et de l'administration des activités. Il constitue la collection, l'inventorie, la conserve, la préserve, l'étudie, la documente et participe à sa diffusion. Il définit ou participe à la définition des conditions scientifiques de conservation et de présentation des œuvres. Il encadre les travaux sur les collections, et gère un secteur scientifique.

Le métier

Le directeur des archives départementales est force de propositions auprès de l'autorité territoriale. Il travaille en bureau mais est fréquemment en déplacements. Ses horaires sont réguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations de service. Il peut avoir des pics d'activité liés à l'organisation d'une exposition. Il doit être disponible vis-à-vis des équipes (Reims et Châlons-en-Champagne).

Les activités

- Définir le projet scientifique et culturel de l'établissement
- Assister et conseiller les élus et les instances décisionnelles
- Enrichir et gérer les collections
- Organiser la conservation préventive et curative
- Organiser l'exposition et la valorisation des collections
- Développer et animer des partenariats
- Promouvoir l'établissement
- Effectuer la gestion administrative et budgétaire
- Gérer l'équipement
- Manager opérationnellement les services
- Animer et piloter les équipes
- Gérer les ressources humaines
- Réaliser une veille scientifique

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de conservateurs territoriaux du patrimoine, ou d'attaché territoriaux de conservation du patrimoine.